

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Band: 2 (1910)
Heft: 11

Artikel: Les organisations syndicales et le parti socialiste en Suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-382835>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

généralement que 3 fr. à 3 fr. 75 et les ouvrières avaient souvent de la peine à réaliser un salaire de 2 fr. par jour. Des ouvriers qualifiés renonçaient à une augmentation de salaire en faveur de leurs camarades moins rétribués.

Le 25 mai dernier, le comité de la section entra en pourparlers à ce sujet avec la direction. Celle-ci refusa d'emblée toutes les revendications et proposa simplement de renouveler l'ancien contrat. Sur cela les ouvriers décidèrent de faire une concession dans le sens que l'art. 1 du contrat laisserait la direction libre d'embaucher qui bon lui semble, mais que les ouvriers engagés définitivement devaient faire partie du syndicat. En outre, la direction devait s'engager à ne congédier personne à cause de sa participation au mouvement syndical.

La journée des ouvriers auxiliaires devait être portée à 3 fr. 80 et les salaires des ouvrières devaient être augmenté de 2 ct. à l'heure.

La-dessus la direction déclara qu'elle devait maintenir sa réponse négative et qu'elle se refusait à reprendre les pourparlers avec le syndicat ouvrier à ce sujet.

Enfin, les ouvriers avaient décidé de renoncer entièrement à toute demande d'augmentation de salaire jusqu'à ce que le résultat financier de l'établissement pour l'année courante soit connu, puisque la direction prétendait que la situation actuelle de l'entreprise ne lui permettait pas d'assumer de nouvelles charges financières. On se serait contenté si la direction avait voulu s'engager à accorder l'augmentation de salaire pour l'année prochaine. Mais toutes les concessions offertes de la part des ouvriers, même celle de renoncer au syndicat obligatoire étaient inutiles. Une fois que le délai de congé des ouvriers fut écoulé c'est-à-dire le matin du 25 juin, la direction afficha l'avis, qu'à partir de midi l'usine resterait fermée et que les fours seraient éteints. Puis les ouvriers furent invités à rendre les outils appartenant à la fabrique, entendu que l'accès de l'usine serait interdit à partir de l'après-midi.

C'est ainsi que 125 ouvriers et ouvrières de la verrerie à Monthey ont été poussés à la grève. Malgré que cette grève durât pendant 3 mois, on n'a compté que 15 personnes qui se sont abaissées à faire les kroumirs. Les espoirs de la direction de pouvoir recruter des kroumirs dans d'autres contrées de la Suisse ou à l'étranger furent vains. Tout ce qu'elle a pu ramasser c'était quelques manœuvres habitant aux environs de Monthey.

On a constaté à plusieurs reprises que le gros de la population montheysanne sympathisa avec les grévistes, qui en majeure partie étaient des enfants du pays. Quant aux ouvriers étrangers,

ils ont presque tous quitté Monthey avec leurs familles peu après le commencement de la grève.

Dans cette grève la politique a également joué un certain rôle. La direction, le conseil administratif et la plupart des actionnaires de la verrerie sont membres du parti radical. Quelques membres influents du parti conservateur ont, paraît-il, soutenu les grévistes; un des principaux militants de ce parti leur aurait même procuré un local de réunion. Il est possible que ce fait ait contribué à rendre la direction de la verrerie plus têtue, malgré les dommages énormes que l'établissement subit par la résistance opposée aux grévistes. Tous les essais d'intervention ou de conciliation, entrepris par le comité central de la Fédération des ouvriers de l'alimentation, et ensuite par le conseil municipal, même par le Conseil d'Etat, furent vains.

Enfin, à l'assemblée générale du 14 octobre, nos camarades verriers de Monthey décidèrent par une votation au bulletin secret, la cessation de la grève qui a duré en tout plus de 3 mois. Le travail fut repris, sans avoir obtenu aucune concession de la part des patrons, au matin du 2 novembre. Les grévistes qui ont été réembauchés (une cinquantaine environ) ont dû s'engager à ne plus faire partie du syndicat.

Il reste 25 grévistes qui se sont engagés mutuellement sous peine d'une amende de 200 fr. à verser au syndicat, à ne pas reprendre le travail à la verrerie les uns sans les autres et à rester fidèles à l'organisation syndicale. Ces camarades travaillent la plupart dans d'autres métiers à Monthey ou aux environs.

Ici également nous doutons que les patrons aient remporté une victoire bien certaine, il se pourrait que, tôt ou tard, ils aient fort à regretter de ne pas avoir voulu entendre raison. La lutte est suspendue, elle n'est pas terminée. Les seigneurs de la verrerie de Monthey auront, comme tant d'autres venus avant eux, cette expérience à faire, que *ceux qui sèment le vent, récolteront la tempête!*

F. Th.



Les organisations syndicales et le parti socialiste en Suisse.

I.

La question de régulariser les rapports entre l'organisation ouvrière syndicale et le parti socialiste suisse était prévue comme principal point du programme d'action de l'Union syndicale, pour l'année 1909. Le premier projet élaboré par le secrétariat de l'Union a été expédié aux fédérations syndicales déjà dans le courant du mois de décembre de l'année 1909.

Cependant, pour différentes raisons que nous ne pouvons pas toutes énumérer ici, il a été impossible de délibérer tout de suite sur cette question dans les séances de la commission syndicale. Le projet d'une convention réciproque, modifié entre temps par le comité directeur de l'Union syndicale, a pu enfin être discuté dans la séance de la commission syndicale, qui eut lieu le 13 novembre à Olten. A cette occasion la commission syndicale adopta notre projet avec très peu de changements.

D'ailleurs, le comité du parti socialiste suisse s'est également occupé de cette question dans le courant du mois de juin dernier et depuis lors ce fut un des principaux points à l'ordre du jour du dernier congrès du parti socialiste qui a eu lieu le 27 novembre à Bâle.

Les décisions prises par la commission syndicale correspondent en ce sens aux décisions qu'a prises le congrès du parti socialiste, que l'une et l'autre de ces deux instances reconnaissent également, en principe, la nécessité de régulariser par une convention les rapports qui doivent s'établir entre les organisations adhérant à l'Union syndicale et celles adhérant au parti socialiste suisse.

Il s'agira donc encore de s'entendre au sujet des dispositions qui devront faire partie intégrante de la convention. C'est là le côté difficile de la tâche, mais nous ne doutons pas qu'en mettant de la bonne volonté, de part et d'autre, on finira par trouver une solution à ce problème donnant satisfaction aux uns et aux autres.

A part cela nous sommes absolument d'accord avec les camarades qui ont déclaré qu'avec une convention seule on n'avait pas encore beaucoup gagné, qu'en somme le principal était d'arriver à ce que les camarades respectent partout les dispositions de la convention, c'est-à-dire que l'on s'efforce de toute part à agir tel que les intérêts communs de la classe ouvrière l'exigent.

Il va sans dire que la meilleure convention resterait sans valeur si on ne respecte pas, de part et d'autre, les dispositions qu'elle contient. Nous pensons que le respect d'un semblable arrangement sera le plus sûrement obtenu quand non seulement les militants et les hommes de confiance auront compris le besoin et le but d'une semblable convention, mais lorsque, en même temps que les militants, la masse des travailleurs syndiqués ou des camarades affiliés au parti sera persuadée de telle nécessité et qu'elle aura bien saisi le but des dispositions contenues dans la convention en cause.

C'est pourquoi nous étions très heureux d'apprendre que le congrès du parti socialiste avait décidé de faire publier en brochure le magistral

discours du camarade Robert Grimm sur cet intéressant sujet.

Comme le camarade Grimm se place dans son exposé de la question surtout au point de vue de l'intérêt de l'organisation ou de l'action ouvrière politique, nous pensons contribuer à éclaircir un peu le problème en traitant la question d'une façon qui est basée plutôt sur les intérêts de l'organisation économique de la classe ouvrière.

Pour ne pas dérouler toute l'histoire du mouvement ouvrier en Suisse, nous ne traiterons à la suite qu'un chapitre de cette histoire.

La neutralité des syndicats.

Comme la position des salariés dans la production est à peu près égale et qu'il y a peu de différence entre la situation sociale des travailleurs, leurs intérêts économiques sont pour ainsi dire identiques et, par conséquent leurs besoins immédiats doivent être les mêmes.

Par contre, l'inégalité du développement économique, développement qui varie beaucoup d'un pays à l'autre, même d'une région à l'autre, et les différences du tempérament, de l'éducation, de l'instruction, qui existent entre ouvriers ont pour conséquence une différence de conception et d'opinion politique, philosophique ou religieuse.

Par ces constatations nous voulons simplement faire ressortir qu'il doit être plus facile de convaincre les ouvriers de l'utilité qu'il y a pour eux à s'unir pour la défense de leurs intérêts économiques immédiats, que d'arriver à les mettre d'accord au sujet de leurs opinions politiques ou philosophiques. D'autre part, même les socialistes les plus radicaux ont dû reconnaître la nécessité d'une union étroite et constante des travailleurs sur le terrain économique, telle que nos fédérations syndicales s'efforcent à la réaliser. En tenant compte de cette nécessité, certains militants des syndicats, même des membres du parti socialiste préconisèrent qu'il fallait limiter l'action syndicale autant que possible aux seules entreprises pouvant servir directement aux intérêts économiques immédiats de la classe ouvrière. On a trouvé qu'il était bien préférable d'écarter des réunions syndicales toute discussion sur des problèmes philosophiques, politiques ou religieux pouvant menacer l'harmonie et l'union dans les syndicats.

Il est vrai que l'on n'était jamais bien d'accord quand il s'agissait de fixer les limites, c'est-à-dire de savoir jusqu'où il fallait tenir compte des différences d'opinion à l'intérieur des organisations syndicales.

Cette question donna lieu à de vives explications entre militants de l'organisation ouvrière

au congrès ouvrier suisse qui a eu lieu au mois de mars 1899 à Lucerne.

Les uns préconisaient une neutralité presque absolue pour attirer à l'organisation syndicale ouvrière, à ce moment très faible, les éléments à la pensée bourgeoise et surtout les nombreux ouvriers et ouvrières attachés à l'église catholique romaine. D'autres ne voulaient rien savoir d'une neutralité de ce genre, ils préféraient la neutralité politique très relative qui en somme se réduit à ce que l'organisation syndicale serait tenue d'accepter tous les ouvriers qui acceptent les statuts, sans tenir compte de leur conception politique ou religieuse.

Finalement, le congrès adopta une résolution (présentée par Greulich) par laquelle la Fédération ouvrière suisse*) devait être engagée à collaborer de toutes ses forces à la formation d'une organisation syndicale ouvrière uniforme et aussi complète que possible, en Suisse, à condition que la Fédération des syndicats professionnels et les fédérations de métier qui en faisaient partie se placent sur un terrain absolument neutre en matière religieuse et de politique de parti.

C'étaient donc surtout *des considérations de tactique* qui, à cette époque, plaidaient pour la neutralité, dans le sens le plus large du mot, des organisations syndicales en Suisse.

Seulement, lorsqu'il s'agit d'étudier cette question à fond, il y a encore d'autres facteurs à envisager, nous les désignerons comme *éléments de la technique d'organisation*.

Une organisation ouvrière, qui voudrait s'ingénier à étendre son activité, en même temps et d'une façon égale, à tous les domaines de la vie sociale, s'exposerait au danger de ne pas pouvoir suffire aux multiples exigences de ses adhérents. L'accomplissement d'une tâche aussi colossale que difficile exige des forces et des moyens qu'aucune organisation, ou aucune forme de groupement ouvrier ne possèdent à elles seules.

On rencontrerait déjà de très grandes difficultés pour les assemblées et les congrès, s'il fallait discuter là, pêle-mêle, toute sorte de questions, qui n'ont que peu ou point de rapports entre elles, par des personnes qui ne partagent pas les mêmes opinions politiques ou philosophiques.

Les difficultés d'arriver à une entente sur les manifestations de la volonté d'un ensemble composé d'éléments aussi divers, rendrait l'action d'une pareille organisation très difficile, sinon impossible. Les expériences que l'ancienne Association internationale des travailleurs a dû faire,

*) Ne pas confondre avec la Fédération suisse des ouvrières ou avec l'Union syndicale suisse.

nous fournissent des leçons très intéressantes à ce sujet. Il en est de même pour la plupart des réunions et des congrès des groupements anarcho-syndicalistes.

La loi économique fondamentale de la nécessité de concentration des forces agissant dans une même direction et de la division du travail basée sur cette concentration, ne domine pas moins le mouvement ouvrier que toutes autres manifestations de la vie sociale.

L'organisation syndicale cherche avant tout à réaliser le groupement des travailleurs par métiers ou par branches industrielles, pour pouvoir exercer le plus d'influence possible sur la formation des conditions de travail, et cela *en se basant sur les fonctions économiques de l'ouvrier comme producteur*.

Par contre, le *parti socialiste* cherche à réaliser l'union des ouvriers et citoyens socialistes, en vue de faire valoir leurs forces politiques réunies en faveur des intérêts politiques, de la position sociale de la classe ouvrière. Ce genre de groupement est sans doute mieux disposé qu'une organisation syndicale à remplir des tâches ou résoudre des problèmes d'ordre purement politique.

Ce sont des considérations de ce genre, puis, dans certains cas, des considérations particulières qui ont beaucoup contribué à décider des ouvriers, même des militants des syndicats à voter avec les adhérents à la doctrine de la neutralité politique, pour que toute politique de parti, en même temps que toute discussion sur des questions religieuses, soient écartées des réunions syndicales.

Malgré les bonnes raisons que l'on fait valoir en faveur de la neutralité politique et surtout en faveur d'une division intelligente et rationnelle du travail dans le mouvement syndical, il a fallu faire l'expérience que le congrès ouvrier suisse de l'année 1899 et la commission nommée par ce congrès sont allés trop loin en tranchant la question de neutralité syndicale comme ils l'ont fait.

Les soi-disant « chrétiens », qu'on croyait devoir ménager spécialement, ont voulu la stérilité complète non seulement de la Fédération ouvrière suisse, mais aussi de la Fédération des syndicats professionnels.

Dès qu'ils ont vu que les membres socialistes des dites organisations s'opposaient énergiquement à ce suicide intellectuel, messieurs les chrétiens ont tranquillement commencé à fonder des syndicats dits chrétiens purement confessionnels. Les concessions que le congrès syndical de Winterthour en 1900 leur a offert, en biffant l'art. 2 des anciens statuts désignant comme but final de l'action syndicale l'émancipation des

travailleurs de l'esclavage du salariat et la socialisation des moyens de production, d'après le programme de la social-démocratie, tout cela n'a pas suffi pour décider les chrétiens à changer leur attitude.

Quant à cette partie de la classe ouvrière qui a conservé les convictions bourgeoises — à cette époque il s'agissait surtout des cheminots — elle ne s'était jamais décidée à faire partie de la Fédération des syndicats professionnels, malgré toutes les déclarations de neutralité politique.

Comme nous avons pu le constater plus tard, c'étaient bien moins des questions de neutralité politique, que des questions personnelles et surtout des considérations financières (la question des cotisations) qui avaient retenu les cheminots à se joindre avec les autres organisations syndicales à la Fédération des syndicats professionnels.

Aujourd'hui la *Société suisse des chauffeurs de locomotives* et, à partir du nouvel-an 1911, l'*Union ouvrière suisse des employés aux transports A.U.S.T.* adhèrent à notre **Union des fédérations syndicales**, malgré que l'article premier de l'Union dit clairement qu'elle est l'union des fédérations professionnelles et industrielles qui *se placent sur le terrain de la lutte de classe prolétarienne*.

Les membres des organisations syndicales dans l'industrie horlogère et ceux du *Typographenbund*, qui n'ont pas encore pu se détacher des convictions bourgeoises, ne paraissent pas non plus s'être beaucoup préoccupés de la neutralité politique de l'Union syndicale. Pourvu que dans leurs syndicats respectifs on ne les empêche pas d'adhérer à l'organisation politique qu'ils préfèrent — un droit qui ne leur sera jamais contesté par l'Union syndicale — nous croyons qu'ils ne se préoccupent pas davantage de la neutralité politique à l'avenir que dans le passé.

Les seuls, qui crient aussi haut que les chrétiens contre la politique dans les syndicats, ce sont les anarchistes et leurs auxiliaires les anarcho-syndicalistes.

Les syndicats plus ou moins anarchistes qui furent fondés successivement en Suisse romande et surtout l'influence que les intellectuels-anarchistes non organisés ont cherchée à exercer sur le mouvement syndical ont tôt permis à tout le monde de se rendre compte des véritables motifs qui poussaient les anarchistes à réclamer si fort la neutralité politique des syndicats. On a constaté que pour ces messieurs il s'agissait surtout d'avoir un terrain libre pour répandre leur doctrine particulière. A ce sujet, nous devons encore ajouter cette observation qu'à certains endroits on a pratiqué une politique de parti qui est pire que la pire anarchie, un genre de

politique condamnable sous tous les rapports et à laquelle les anarchistes doivent une bonne partie du succès de leur propagande.

Avec ça nous sommes arrivés au bout de notre chapitre sur la neutralité des syndicats. En résumant, nous constatons que cette neutralité, comprise dans un sens raisonnable, n'a pas satisfait ceux que l'on voulait gagner pour le *Gewerkschaftsbund*. Poussée à son extrême conséquence, elle aurait empêché toute action sérieuse de l'ensemble des organisations syndicales, en laissant le terrain libre aux jeux des curés et des anarchistes.

Il faut avouer franchement qu'avec ce genre de neutralité le *Gewerkschaftsbund* a fait naufrage.

Les expériences prouvent que la prospérité et la capacité d'action des organisations syndicales dépendent bien moins d'une formule plus ou moins bien trouvée sur la neutralité, que d'une conscience bien nette de leur situation de classe chez les salariés.

Les besoins ou nécessités du moment, résultant des circonstances créées par le développement économique et par les situations politiques générales, ces besoins se sont montrés plus forts que la bonne volonté de ceux qui croyaient garantir l'union et la paix à l'intérieur du mouvement et de l'organisation syndicale par l'application de la stricte neutralité politique et religieuse dans l'organisation syndicale.

Il nous reste à expliquer comment nous entendons aujourd'hui la neutralité politique des syndicats et la division du travail dans le mouvement ouvrier entre l'organisation syndicale et l'organisation ouvrière politique. Ce sera pour le prochain numéro de la *Revue syndicale*.



Mouvement syndical international

La grève des cheminots en France.

(Fin.)

Pour commencer, nous devons rectifier une erreur commise en parlant dans notre premier article de tractations (pourparlers) entre les représentants du personnel et ceux des directions des chemins de fer. Il n'y a jamais eu de tractations directes entre ces représentants. Les délégués des syndicats des cheminots s'étaient adressés à plusieurs reprises au ministre des chemins de fer et finalement au président du conseil et ce sont ces derniers qui traitèrent avec les directions des compagnies des chemins de fer.

Nous tenions à relever ce fait sans lui attribuer l'importance pour la grève que les critiques des syndicalistes français lui attribuent.